

**Département  
LOIRE-ATLANTIQUE**

**Arrondissement  
SAINT NAZAIRE**

**Centre Communal  
d'Action Sociale de  
TRIGNAC**

**DEL\_20260305\_04  
Extrait du Registre  
Séance du 05 Mars 2026**



**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-six, le cinq mars,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Etaient présents** : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Germaine GLOTIN-GALLEN, Christian AUCLAIR

**Etaient excusés** : Solène MERABET, Nicolas PALLIER, Raphaël MOUNIER,

**Etait absent** : David PELON

<b>Convocation</b>	<b>19 février 2026</b>
<b>Nombre d'Administrateurs :</b>	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	7
Excusés :	3
Absents	1
Procurations :	1
Votants :	8

**Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Nicolas PALLIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025**

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, expose :

Suite à une défaillance technique nationale et sans précédent de la plateforme informatique HELIOS, le Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire n'est pas en mesure de valider le Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'exercice 2025, aussi il est proposé de faire à une reprise anticipée du résultat sur la base de l'arrêté de clôture des comptes de l'exercice 2025 établi par la Ville.



Le Comptable des Finances Publiques de Saint-Nazaire a produit une attestation établie sur la base des éléments à sa disposition, annexée à la présente délibération, qui présente des résultats concordants avec ceux de l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 établi par le CCAS, décrits comme suit :

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement à fin 2024	32 330,36 €
Déficit de fonctionnement pour l'année 2025	- 226,63 €
Résultat de fonctionnement reporté Article 002 en recettes	<b>32 103,73 €</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délégation du Conseil d'Administration au Président en date du 03 Septembre 2020,

VU l'attestation du Comptable des Finances Publiques en date du 16/02/2026,

Considérant l'arrêté des comptes 2025 attesté par le Comptable des Finances Publiques résumé comme suit par le président de séance :

		Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires	57 000,00 €	57 000,00 €
	Recettes Nettes	71 287,87 €	71 287,87 €
Dépenses	Autorisations budgétaires	89 330,36 €	89 330,36 €
	Dépenses nettes	71 514,50 €	71 514,50 €
Résultat de l'exercice	Recettes nettes - dépenses nettes	-226,63 €	-226,63 €
<b>Résultat cumulé</b>	1 - Reprise résultats exercices antérieur	32 330,00 €	32 330,36 €
	3 - Résultats exercice 2025	-226,63 €	-226,63 €
	Résultat cumulé (1 + 2) <i>Excédent (positif)/Déficit (négatif)</i>	<b>32 103,73 €</b>	<b>32 103,73 €</b>

Considérant l'impossibilité pour le Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire de fournir le Compte Financier Unique pour des raisons techniques, il est proposé de procéder à une reprise anticipée des résultats, sur la base du document attesté par le responsable du Comptable des Finances Publiques de Saint-Nazaire en annexe de la présente délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Voix	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

**DECIDE** de procéder à une reprise anticipée des résultats, sur la base du document attesté par le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire

**DIT** qu'en cas de discordance avec les résultats définitifs constatés par le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire, une nouvelle délibération sera présentée afin de corriger le montant après l'adoption définitive du CFU via la première décision budgétaire exécutoire,

**DECIDE** d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus, par le crédit du compte 002 « Excédent de fonctionnement » du budget primitif de l'exercice 2026, pour un montant de **32 103,73** euros,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

**Le Président ou son représentant**

Laurence FREMINET

Vice-Présidente du CCAS



Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 044-264402215-20260305-DEL\_20260305\_04-DE

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	0,00	57 000,00	57 000,00
	B	0,00	71 287,87	71 287,87
	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	D	0,00	89 330,36	89 330,36
	E	0,00	71 514,50	71 514,50
	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	0,00	-226,63	-226,63
Résultats antérieurs reportés	H	0,00	32 330,36	32 330,36
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	0,00	32 103,73	32 103,73
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	G + H + I	0,00	32 103,73	32 103,73

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Je soussigné J-Pierre NEVEU  
Comptable des finances publiques  
atteste par le présent document des résultats  
de l'exercice 2025 renseignés ligne G  
de -226,63 € en section de fonctionnement  
soit en montant cumulé en  
Fonctionnement de 32103,73

Fait à St Nazaire le 16/02/2026



Centre des Finances Publiques  
Services de Gestion Comptable de Saint-Nazaire  
54 Av du Général de Gaulle  
CS 60239  
44608 SAINT-NAZAIRE CEDEX



Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 044-264402215-20260305-DEL\_20260305\_04-DE